

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue le lundi, 8 décembre 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire, situé au 227 rue Principale, Saint-Dominique-du-Rosaire:

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Christian Legault	Maire	
Monsieur Marcel Jean	Conseiller	No : 1
Madame Michelle St-Laurent	Conseillère	No : 2
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Monsieur Claude Lord	Conseiller	No : 6

ABSENT :

Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
---------------------	------------	--------

Les membres présents forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Christian Legault.

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE M. CHRISTIAN LEGAULT
- 1.5 DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES POUR L’ANNÉE 2025
- 1.6 ADOPTION DES SALAIRES 2026
- 1.7 CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES
- 1.8 LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

2. FINANCES

- 2.1 ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GARAGE

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #226-25
DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

161-12-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

162 -12-25

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1.4 DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE M. CHRISTIAN
LEGAULT

DÉPÔTS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE M. LE MAIRE, CHRISTIAN LEGAULT

*En référence aux articles numéros 357 et 358 de la Loi sur les élections et
référendums l'élu suivant : Monsieur Christian Legault,
dépose séance tenante sa déclaration d'intérêts pécuniaires.*

1.5 DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES POUR
L'ANNÉE 2025

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, CADEAUX ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2025

Telle que l'exige la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, lors de la dernière séance régulière de l'année, la greffière-trésorière doit déposer au conseil, un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil. La greffière-trésorière fait donc mention qu'aucune inscription à ce registre n'a été effectuée pour l'année 2025.

1.6 ADOPTION DES SALAIRES 2026

163-12-25

ADOPTION DES SALAIRES 2026

ATTENDU QUE les salaires sont considérés comme étant des renseignements personnels selon la Loi de l'accès à l'information;

ATTENDU QU'il y a lieu pour la municipalité et selon les normes des vérificateurs, de constituer des documents internes afin de s'assurer que les taux convenus soient versés;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Michelle St-Laurent
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE MANDATER monsieur Christian Legault, maire, et madame Katy Fortier, directrice générale à signer au nom de la municipalité les documents nécessaires pour cette procédure administrative.

1.7 CALENDRIER DES COLLECTES DE MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le calendrier des collectes de matières résiduelles est remis à chacun des membres du conseil, mention est faite de la modification de la journée de la cueillette des matières recyclables.

1.8 LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

164-12-25

LISTE DES IMMEUBLES POUVANT ÊTRE VENDUS POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre à la MRC d'Abitibi un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivant du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE les taux d'intérêt des années touchées par la vente sont les suivants : 18 % pour 2023, 18 % pour 2024 et 18 % pour 2025 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Marcel Jean
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité demande à la MRC d’Abitibi de procéder à la vente des immeubles ci-dessous décrits pour défaut de paiement des taxes et que tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec et de la circonscription foncière d’Abitibi ;

- Nom : Martin Fleury Lot : 5 104 974 Matricule : 0604 56 9614
- Nom : Ghislain Lemay Lot : 5 600 856 Matricule : 0604 42 6503
- Nom : Victorienne Neveux Lot : 3 615 511 Matricule : 0804 22 8599

QUE la directrice générale et greffière-trésorier transmette à la MRC d’Abitibi, dans les délais prévus à la Loi, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu’il soit procédé à la vente desdits immeubles à l’enchère publique, conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente ;

QUE la Municipalité nomme Mme Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière pour protéger les créances de la Municipalité le 9 avril 2026, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QUE la Municipalité nomme Mme Michelle St-Laurent conseillère, à titre de représentant(e) suppléant(e) pour protéger les créances de la Municipalité le 9 avril 2026, lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes ;

QU’une copie de la présente résolution et du document qui y est joint soit transmise à la MRC d’Abitibi et au Centre de services scolaire Harricana.

2. FINANCES

2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

165-12-25

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D’ACCEPTER ET D’APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1er décembre 2025, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 420 697,12\$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 116 880,69 \$;

Les salaires versés au mois d’octobre pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 15 206,88 \$

3. CORRESPONDANCES

3.1 AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GARAGE

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊT ET ENVIRONNEMENT

9. RÈGLEMENTS

9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET RÈGLEMENT #226-25 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

DÉPÔT DE PROJET ET AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #226-25 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

Mme la conseillère Christiane Vaillancourt a déposé et présenté le projet de Règlement #226-25 Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Avis de motion est également donné par ladite membre du conseil municipal que lors d'une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement #226-25 Décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 19h55

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault